BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 19 et 20 septembre 2021	
INTITULE DE L'ACTION : kermesse journée du Patrimoine 2021			
DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Sono	250		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	420
Boissons et alimentation	1150		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*	350	Autres financements *(à préciser)*	
Assurance			
Tracts, affiches	170		
		Aide demandée au PIC	**1500**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Valorisation du bénévolat	400	Don des bénévoles	400
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2320		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2320	**TOTAL**	2320

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.